

Rapport de la Commission chargée d'étudier la prise en considération de la motion déposée par Madame Christiane Rithener au Conseil Communal du 2 novembre 2011, intitulée «A la Tour-de-Peilz, un skate park pour nos jeunes. Concrétisons leur souhait».

Au Conseil Communal de
La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission désignée pour l'étude de l'objet sus-mentionné s'est réunie le mercredi 16 novembre 2011 à 19h30 à la Maison de Commune; elle était composée de :

Mesdames Antoinette de Gautard Rayroud
 Sandra Martin
 Christiane Rithener, motion
 Lorena Ruffy, président – rapporteur
Messieurs Etienne Balestra
 Frédéric Glauser
 José Espinosa

Tous les membres sont présents.

La commission remercie Monsieur Wächli, Municipal de Jeunesse, Famille et Sports et Monsieur Sylvain Béné, Responsable Sports et Jeunesse de la commune de La Tour-d-Peilz, de leur présence ainsi que des informations et précisions apportées à l'étude du dossier. La commission remercie également le greffe municipal de leur avoir envoyé avec la convocation le dossier présenté par le groupe de jeunes d'un skate park à La tour-de-Peilz.

Introduction

Madame Christiane Rithener reprend les points essentiels qui sous-tendent sa motion ; elle a rencontré une partie de l'équipe des jeunes qui ont élaboré le projet.

Le projet, soumis en février 2010 à la municipalité comprenait, un argumentaire avec proposition de structure et de lieux, un devis, un contrat d'entretien et était soutenu par une pétition. Ces jeunes ont rencontré Madame Nicole Rimella et Monsieur Béné qui ont entendu leurs propositions sans y donner de suite. Une année après, au printemps 2011 Madame Félicité Girardin relance le projet à la Municipalité sans issue positive non plus. Cette motion reprend donc l'idée du skate park comme lieu de rencontre et espace sportif de libre accès pour les jeunes de la Commune : le succès des modules d skate installés pendant les vacances d'été dans le préau des Marronniers, prouve l'attrait de ce type d'offre.

Discussion et explications

Monsieur Olivier Wälchli souligne à plusieurs reprises l'intérêt du projet et la volonté de la Municipalité d'aller de l'avant.

Monsieur Sylvain Béné resitue l'historique du projet et met en évidence plusieurs points à régler avec cette démarche :

- 1) le problème principal que pose le projet est le bruit et comme effet collatéral la difficulté à trouver un emplacement
- 2) le dossier est incomplet (budget, autre devis, ancien matériel à remplacer, données à récolter chez des personnes qui ont réalisé un skate park et en particulier la SIR qui gère l' »Empire skate building à Montreux « (par exemple)
- 3) le même type de demande ayant été faite dans d'autres communes, à Vevey, Montreux et Corsier, leurs délégués à la jeunesse respectifs estiment plus intéressant de réfléchir ensemble, pour un skate park régional ; il y aura plus de choix de lieux et plus de possibilités pour en réaliser un beau. La distance n'est pas un obstacle pour ces jeunes qui se rendent actuellement à l' »Empire skate building sans problème «
- 4) A La Tour-de-Peilz, le lieu est un problème complexe à résoudre à cause du bruit qu'un tel espace génère ainsi de coût d'aménagement

Lors de la discussion qui suit, Monsieur Béné confirme qu'un groupe de travail réunissant les responsables de la jeunesse des communes concernées s'est institué pour approfondir un projet skate park régional, qui permettrait une offre plus large et plus étendue. La première réunion devrait avoir lieu fin janvier 2012.

La commission soulignés quelques points à prendre en considération pour la réalisation de telle projet :

- 1) d'une part concernant l'aspect ludique, spectaculaire et positif d'un tel centre qui prouve sa pertinence et la nécessité de ne pas le mettre dans un coin isolé et reculé à cause des nuisances, ce qui ne manquerait pas d'en créer d'autres
- 2) Monsieur Balestra, se référant au skate park de Bellerive à Lausanne, en relève la fréquentation, le spectacle et l'emplacement dans un bel endroit de visibilité et de passage
- 3) d'autre part il serait aussi intéressant d'impliquer les jeunes dès le départ dans l'élaboration et la réalisation d'un tel projet puisqu'ils ont déjà manifesté leur intérêt et leur capacité à se mobiliser pour cette idée et en faire une démarche de type éducatif et d'intégration citoyenne.

Délibération

L'ensemble des membres de la commission trouve la démarche des jeunes très positive et digne d'être examinée et approfondie. Pour chacun il est essentiel que notre ville se centre sur un projet qui concerne son territoire et sa jeunesse sans attendre que des discussions régionales aboutissent, et que La commune poursuive avec des actions « originales » déjà entreprises, tel le terrain du street-line hockey par ex.

Madame Rithener mentionne qu'il y a de nombreuses années que ce projet a été élaboré, en détail, par des jeunes de la Commune sans résultat, ce qui justifiera le bien-fondé de la demande actuelle. D'autre part, le projet régional reste vague et la commission n'a pas reçu d'assurance claire concernant l'intention et l'organisation quant à une réalisation future. Le lieu soulève de nombreuses questions et cette l'opération aura un coût, mais que celui-ci reste raisonnable par rapport aux investissements faits ou à faire pour d'autres activités de loisirs.

Après avoir entendu les explications des différents intervenants, avoir examiné les points soulevés dans la motion et en avoir débattu, la commission, à l'unanimité des membres présents, estime que l'idée de la demande est valable et que cette motion mérite d'être prise en considération.

Conclusion

Nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil, de bien vouloir voter la conclusion suivante :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu la motion de Madame Christiane Rithener intitulée « A La Tour-de-Peilz, un skate park pour nos jeunes. Concrétisons leur souhait. »
- ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de la prise en considération de cette motion
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

De prendre en considération la motion « A La Tour-de-Peilz, un skate park pour nos jeunes. Concrétisons leur souhait. » et de la renvoyer à la municipalité.

La Tour-de-Peilz, le 16 novembre 2011

Au nom de la commission
Le président-rapporteur

Lorena Ruffy